

Admission à la vérification des appareils mesureurs pour l'énergie et la puissance électriques

du 19 février 2002

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: RS ISOLSEC, F-45120 Cepoy

Requérant: Schotec AG, CH-8810 Horgen



Transformateur de courant à isolation totale, type primaire bobiné, pour montage à l'intérieur.

Types: CB110 ... CB134 (17.5 kV)

CB220 ... CB244 (24 kV)

CB431 ... CB454 (36 kV)

19 février 2002

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz